



Questions et Réponses

1^o QUESTION : *Il y a quelque temps, vous disiez que l'absolution générale l'emportait sur les autres indulgences ; l'emporte-t-elle aussi sur l'indulgence de la Portioncule ?* — Un lecteur assidu.

RÉPONSE : Nous n'avons pas dit que l'absolution générale l'emporte indifféremment sur toutes les indulgences plénières, mais seulement sur les indulgences plénières ordinaires (désignation que nous ne sommes pas seuls à employer et que nous croyons facilement comprise).

Nous n'avons garde de ranger parmi ces indulgences ordinaires l'indulgence de la Portioncule ; la méprise serait par trop grossière ; cette indulgence occupera toujours, et avec raison, une place à part qu'aucune autre indulgence, jusqu'à présent, ne peut lui disputer.

Mais en quoi l'indulgence de la Portioncule mérite-t-elle cette place privilégiée ?

Ici il nous faudrait rapporter tout au long le fait bien connu de la concession de cette célèbre indulgence, mais comme *lecteur assidu* de la *Revue* vous avez reçu sans doute, il y a quelques années, la Prime des *Fioretti* ; ouvrez ce beau et intéressant livre à la page 368 et vous y lirez le fait en question. (1)

Cette concession, si merveilleuse dans ses circonstances, suffirait à elle seule pour justifier la place privilégiée revendiquée à l'indulgence de la Portioncule. Mais elle n'en est pas l'unique raison.

Il n'y a pas, il est vrai, deux espèces d'indulgences plénières. Quant au fond, c'est-à-dire, quant à l'effet essentiel qui est la rémission plénière des peines temporelles dues au péché déjà pardonné par la contrition ou par l'absolution sacramentelle, l'indulgence de la Portioncule est identique aux autres indulgences. (2)

Mais les circonstances exceptionnelles qui accompagnent l'indulgence de la Portioncule nous obligent à la considérer comme une indulgence vraiment extraordinaire, indulgence, en un sens, plus riche et plus efficace que les autres.

(1) Dans les *Notes* ajoutées en appendice. — D'ailleurs notre présente livraison en donne également le récit.

(2) Cfr notre *Revue*, mars 1907, p. 19.